

<b>Stage II (12 semaines)</b>	<b>UE 34</b>
-------------------------------	--------------

<b>CATEGORIE :</b> AGRONOMIQUE	<b>SECTION :</b> Gestion de l'Environnement Urbain
	<b>OPTION :</b>
<b>Année :</b> BLOC 3	
<b>Acronyme :</b> GEU32STA2	
<b>Langues d'enseignement :</b> Français	
<b>Coordonnées du service :</b> HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Émile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
<b>Enseignant responsable :</b> YERLES Christian - christian.yerles@cnldeb.be	
<b>Autre(s) enseignant(s) de l'UE :</b> DEBAILLE Caroline - caroline.debaille@cnldeb.be	
<b>Nombre d'heures :</b> 190 h	<b>Nombre de crédits :</b> 15 ECTS (Facteur de pondération)
<b>Niveau du cycle :</b> 1	<b>Période :</b> Q1 & Q2
<b>Cadre européen de certification :</b> Niveau 6	
<b>Liste des UE pré requises :</b> Néant	
<b>Liste des UE co requises :</b> Néant	
<b>Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :</b>	
Cours obligatoire dans le programme.	

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de se plonger dans la réalité du monde professionnel, ses contraintes et ses aléas ; de comprendre la nécessité d'établir un réseau de contacts, de s'adapter quand les circonstances l'exigent et de mobiliser compétences et connaissances afin d'en acquérir de nouvelles.

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

UE 28 (Stage 1)

**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Stages 2 :**

**Objectifs :** faire découvrir la réalité de la profession de gestionnaire en environnement urbain dans le secteur public et/ou privé; mobilisation de ses compétences et savoir-faire, perfectionnement, compléments et acquisitions de connaissances théoriques et pratiques.

En particulier, s'impliquer dans sa formation et développer son identité professionnelle ; s'ouvrir au monde du travail ; développer progressivement son « réseau professionnel » ; découvrir des façons de travailler, des nouvelles techniques, ressources et outils ; s'impliquer dans un projet et mettre tout en œuvre pour le réaliser au mieux de ses compétences et de ses talents ; se confronter aux relations humaines, communiquer, s'affirmer dans son travail.

**Contenu** : stage de 12 semaines à réaliser dans une institution publique ou privée, en Belgique ou à l'étranger (sous certaines conditions). Définition de tâches précises à effectuer dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'aménagement du territoire, la sensibilisation à la gestion des déchets ou à l'alimentation durable, les permis d'environnement, l'aide aux entreprises ou encore la gestion différenciée en plus d'activités annexes liées à la vie quotidienne de l'infrastructure d'accueil.

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Stages 2** : immersion dans le monde professionnel; rédaction d'un rapport de stage, d'un journal de bord et d'une liste de contacts avant et pendant le stage; présentation orale des acquis d'apprentissage en fin de Q2.

**Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :**

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Écrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Écrit	Oral	NR	Travaux	Écrit	Oral
Stages 2	190	15	0%	0%	0%	0%	0%	70%	30%	0%	0%	70%	30%	0%	0%

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

**Méthode de calcul de la note finale d'une UE**

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

**Remarque :**

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

Pour des raisons impératives d'organisation, les activités de stages ne peuvent pas faire l'objet de remédiation ou d'une seconde évaluation. A l'exception du rapport de stage, la note de 1<sup>ère</sup> session est donc automatiquement reportée en 2<sup>ème</sup> session. En cas d'échec, l'étudiant devra donc recommencer le stage qui sera exclusivement organisé durant la période telle que fixée dans le calendrier académique.

**La cote finale est le résultat des évaluations suivantes :**

1°) le rapport d'évaluation du Maître de stage pour **60 %** : la « Fiche d'évaluation du Maître de stage » est à consulter sur le campus numérique. En fin de stage, elle sera complétée par le Maître de stage.

2°) le rapport de stage (+ liste des contacts professionnels et carnet de bord) pour **30 %** : réalisation d'un rapport selon les consignes demandées (voir *vade-mecum stages*). En cas de non respect du délai tel qui sera communiqué sur le campus numérique en début de stage, la note attribuée sera de 0/30.

3°) la présentation orale pour **10 %** : en fin de Q2 est organisé un « jury » de stage durant lequel l'étudiant stagiaire présentera un bilan de son stage aux enseignants et étudiants de la section (voir *vade-mecum stages*).

**Informations complémentaires : stages à l'étranger et Erasmus**

En concertation avec le professeur référent, tout stage à l'étranger devra être autorisé par le Directeur de la Catégorie, au moyen du formulaire ad-hoc (disponible sur le campus numérique).

Erasmus-Stage au 2<sup>ème</sup> quadrimestre (Q2) : le « Stage 2 » du Bloc 3 peut être réalisé tant en Belgique qu'à l'étranger et sa durée est de 12 semaines. Le choix du stage est validé par l'enseignant responsable du suivi du stage quand le dossier administratif de l'étudiant concerné est complet. Le cas échéant, la demande de bourse pour un ERASMUS-STAGE est à introduire directement auprès de la Cellule Internationale, qui fixe sa propre procédure à suivre en parallèle.

Erasmus-Cours au 1<sup>er</sup> quadrimestre (Q1) : dans le cas des étudiants qui partent à l'étranger au Q1 dans le cadre du programme Erasmus, le départ est conditionné par l'acceptation d'un lieu de stage et la remise des documents administratifs avant le départ ! L'étudiant candidat Erasmus, doit donc, avant la fin du Q2 du Bloc 2, se concerter avec le professeur référent, se procurer les documents utiles, chercher un lieu de stage et s'assurer d'être en ordre dans ses démarches de stage (et de TFE) avant son départ à l'étranger.

**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de **Stages 2**, l'étudiant est capable de :

- > rédiger un CV et une lettre de motivation ;
- > s'adapter et de se conformer à des règles; de modifier son comportement, sa manière de communiquer ou ses méthodes de travail aux circonstances ;
- > d'exploiter l'information de manière critique et de mobiliser, si nécessaire, les connaissances et compétences adéquates et d'en acquérir de nouvelles ;
- > démontrer d'un minimum d'autonomie et d'esprit d'initiative ;
- > faire preuve d'un esprit de synthèse dans la rédaction d'un rapport de stage ;
- > communiquer oralement les principaux résultats de son stage ;
- > de se constituer un réseau de contacts (essentiels dans la vie professionnelle).

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

**Stages 2** : règlement des stages, documents d'accompagnement, planning, convention de stage, analyse de risques, liste informatisée des lieux de stage antérieurs, etc.

**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

**Stages 2** : néant